

CONTACT

JOURNAL D'INFORMATION

Info

DEC. 1983 N° 3

LE JOURNAL DE VOTRE DÉPUTÉ

PRIX : 5,00 F



3 000 HEURES A L'ASSEMBLEE
PREMIER BILAN page 4

Télégrammes...

Politique

- Inquiétude de certains responsables du R.P.R. : des éléments d'extrême-droite infiltrent certaines sections importantes du rassemblement et arrivent même à les contrôler. Au C.N.I.P. groupuscule de droite on a moins d'émotion : l'ancien leader de l'O.A.S. *Pierre Sergent* a été élu au comité directeur.
- L'épiciier de Landerneau *Édouard Leclerc* envisage maintenant de créer un parti politique qui se situerait à droite de l'échiquier politique français. Il pense même pouvoir faire une liste pour les élections européennes.
- Deux mouvements écologistes : *les verts* et *les verts-parti écologiste*, ont décidé de présenter une liste commune aux élections européennes qui se dérouleront en juin 1984.
- La polémique entre élus R.P.R. du 14^e arrondissement à Paris (l'un d'eux a accusé l'autre d'avoir touché de l'argent pour attribuer un logement dont la ville de Paris est propriétaire), va se poursuivre devant les tribunaux. La quatrième section du parquet de Paris a demandé que soit menée une enquête préliminaire sur les faits.

Entreprises

- En 1983, la R.A.T.P. a consacré 39 % de ses investissements à l'acquisition de matériel roulant essentiellement pour le R.E.R. et pour l'achat d'autobus.
- La banque *Sofinco* veut être à la pointe du progrès tant sur le plan économique que social. Elle a signé un contrat pour l'amélioration de la qualité avec les organisations de consommateurs. Sur le plan social la banque s'est attachée à réduire les inégalités professionnelles observées entre hommes et femmes à l'intérieur de l'établissement-Mesure d'autant plus nécessaire que les femmes représentent 60 % de l'effectif de la société.

Assemblée

- Les députés ont du pain sur la planche avant la Saint-Sylvestre. Avant les fêtes de fin d'année, ils devront examiner le projet de loi bancaire, le projet de loi « anti-trust » sur la presse, faire une « deuxième lecture » sur les projets traitant des difficultés des entreprises, de la réforme hospitalière, de l'enseignement supérieur, etc.
- On chuchote dans les couloirs de l'Assemblée qu'il y aurait une « session extraordinaire » en janvier. Cette session ne durerait que quelques jours et l'on terminerait l'examen du projet de loi sur la presse.

Presse

- Les jours de Magazine Hebdo, hebdo lancé en septembre à grand renfort de millions sont comptés. La publication n'arrive pas à percer auprès des lecteurs. On a aussi des inquiétudes sur l'avenir des Nouvelles.
- Alors qu'en France, depuis la dernière guerre, on ne cesse de voir des journaux quotidiens disparaître et des concentrations s'opérer, aux États-Unis la presse se porte bien. Le nombre des quotidiens du matin a augmenté (120 créations de 1960 à 1982), celui des quotidiens du soir a légèrement baissé. Les tirages progressent chaque année. Les Américains achètent chaque jour 62 millions de journaux.
- « L'écho des Savanes » (mensuel) a été racheté par le groupe *Filipacchi* qui le transforme en hebdomadaire. La surface laissée à la B.D. dans le magazine sera encore diminuée.

International

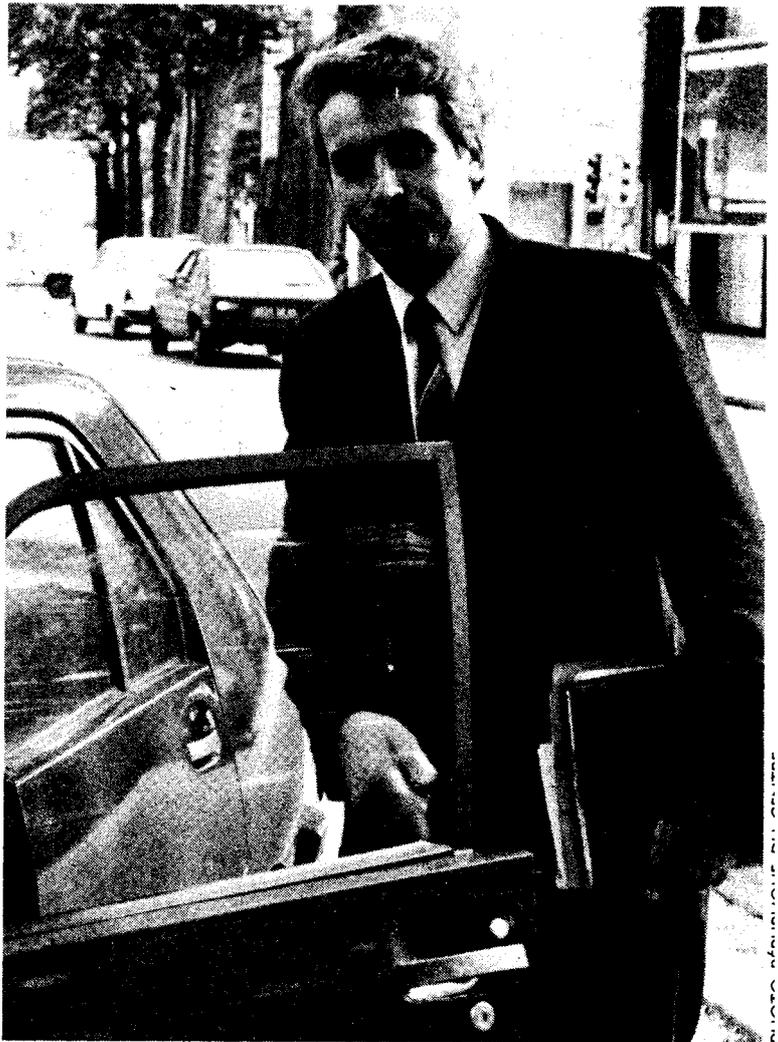
- Selon la Fédération internationale des Droits de l'Homme 15 000 personnes ont disparu ou ont été assassinées au Guatemala depuis mars 1982.

Meilleurs vœux
pour 1984

LE JOURNAL DE
**Jean-Pierre
Sueur**

DÉPUTÉ DU LOIRET

UN ENTRETIEN AVEC
JEAN-PIERRE SUEUR



Les défis de l'électronique

Jean-Pierre Sueur, vous êtes intervenu à plusieurs reprises à l'Assemblée nationale ces dernières semaines sur les problèmes de l'électronique et de l'informatique. Pourquoi cette insistance sur des sujets qui paraissent assez abstraits ?

Jean-Pierre Sueur — Ce sont, au contraire, des sujets très concrets. L'électronique et l'informatique vont connaître, dans les prochaines années, un développement prodigieux. Cela va révolutionner la vie de nos entreprises, et aussi notre vie quotidienne. Tout le problème est de savoir si la France, et l'Europe, vont réussir cette « troisième révolution industrielle », ou s'ils vont rester à la traîne et laisser le champ libre aux industriels américains ou japonais. L'enjeu de cette affaire, ce sont les emplois de demain.

Michel Albert explique dans son dernier livre que si l'informatique et l'électronique

se développent en Europe au même rythme qu'aux États-Unis, nous pourrions y créer 2 millions d'emplois nouveaux d'ici 1990. Au contraire, si nous continuons à être dans les prochaines années aussi dépendants des États-Unis ou du Japon que nous le sommes aujourd'hui, nous perdrons, d'ici 1990, 2 millions d'emplois sur les 5 qui existent aujourd'hui dans ce secteur. Deux millions d'emplois en plus ou en moins : voilà l'enjeu. Or 1990, c'est dans six ans. Il faut donc agir vite.

UN EFFORT SANS PRÉCÉDENTS

Mais alors, que faire ?

Jean-Pierre Sueur — Depuis 1981, un effort sans précédent est accompli. Le gouvernement a annoncé un programme de 150 milliards de francs sur cinq ans pour l'industrie et la recherche. Depuis deux ans, les crédits affectés à la recherche ont augmenté dans des proportions considérables, alors qu'ils avaient régressé durant le septennat précédent.

Dans le rapport sur le budget de la recherche que j'ai présenté au Parlement, j'ai souligné l'importance, mais aussi les diffi-

cultés de ce projet. L'essentiel c'est que nous avançons, en particulier dans le domaine industriel où nous avons de sérieux atouts. Je pense aux circuits intégrés, aux composants, aux télécommunications, etc. Mais je suis convaincu qu'il faut aller plus vite, plus loin, et que cela passe par une réelle coopération européenne.

SUITE PAGE 6

Lire page 14 - 15

UNE INTERVIEW DE
JEAN-PIERRE LAPAIRE
ET JACQUES
BOUTONNET

SAINT-JEAN-DE-BRAYE
Une commune où il fait bon
vivre.

Depuis 1981, les députés ont adopté près de 280 projets de loi en siégeant près de 3 000 heures. On parle souvent de ce qui n'a pas été fait. Nous avons voulu montrer ce qu'ils ont déjà changé dans la vie quotidienne. Et quand on regarde de près ce bilan, on s'aperçoit que le travail réalisé a été considérable...

Les « 3 000 heures » du Palais-Bourbon

Rappelez-vous. Juste après l'élection de François Mitterrand et à la suite des législatives, on nous prédisait l'apocalypse. « Dans deux ans, l'expérience de gauche aura vécu » disait Jacques Chirac. Et de nous promettre les plus noirs destins : l'effondrement total, la famine, la révolution. La droite, annonçait les pires catastrophes alors que les Français, eux, avaient décidé de vivre l'alternance et de faire confiance à la gauche pour que de grands changements s'opèrent dans la société.

Trente mois se sont écoulés depuis les victoires de mai et juin 1981. La France est toujours là, elle est respectée à l'extérieur, elle vit à l'intérieur, sereine, travailleuse, courageuse. Elle affronte la crise avec

des difficultés certes, mais sans les à-coups que certains annonçaient et que même, secrètement ils espéraient quand ils ne les favorisaient pas.

Trente mois d'efforts, de changements, de réforme que les députés socialistes ont mis en œuvre aux côtés du Président de la République et du gouvernement. Ce fut une tâche difficile qu'il a fallu mener dans un hémicycle où la droite vocifère, crie, chahute, ralentit autant que faire se peut l'application du changement.

Il nous a paru nécessaire de faire le point des principales réalisations de la gauche depuis son arrivée au pouvoir. C'est un premier bilan positif que souvent la presse oublie de rappeler, il fallait donc que nous le fassions.

BILAN

A travers les quelques deux cents textes votés depuis 30 mois se dessine une France plus juste, plus démocratique, plus solidaire, ouverte sur le monde, tournée vers l'avenir.

Les conditions de la vie quotidienne des Français ont été améliorées.

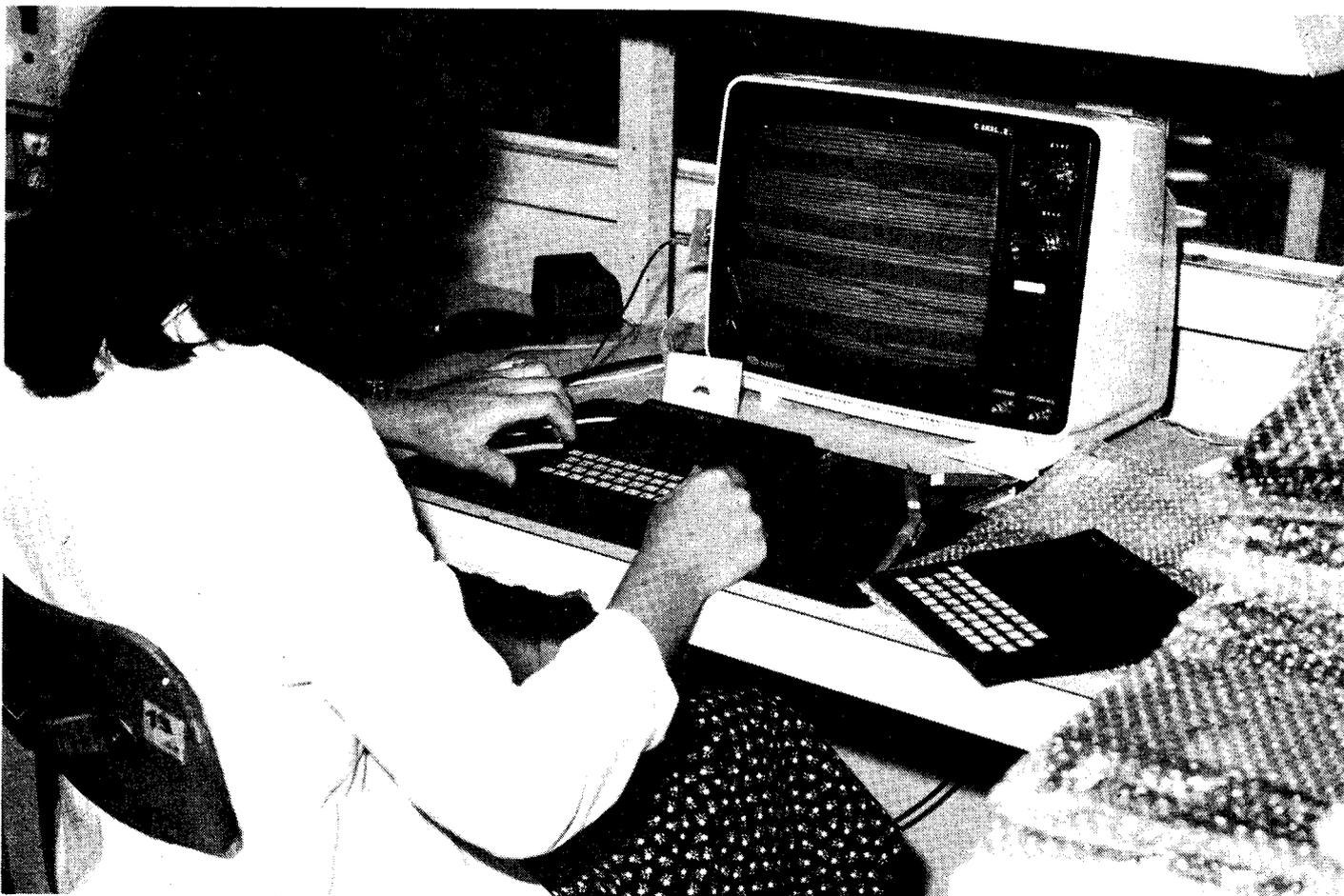
La réduction de la durée hebdomadaire du travail, la cinquième semaine de congé, le droit à la retraite à 60 ans, ce sont des réalités bel et bien acquises.

La décentralisation règle le conflit éternel entre le pouvoir et la liberté. La justice a été humanisée et les libertés étendues.

Une grande solidarité règne sur le territoire, le changement c'est tout cela, c'est également une politique économique fermement définie qui est nécessaire pour préparer l'avenir de la France.

C'est cette politique qui a permis dans un contexte de crise internationale de maintenir un certain taux de croissance, de faire baisser l'inflation afin de répondre aux trois préoccupations majeures des Français, l'emploi, le pouvoir d'achat et la protection sociale.

PHOTO GABRIEL VIEILLE



L'informatique : l'avenir de notre société passe par là, la gauche le sait et tout est mis en œuvre pour que la France soit dans le peloton de tête.

Mieux vivre au travail

Le progrès social que connaît la France et les réformes entreprises marqueront durablement le monde du travail.

C'est ainsi que notre pays s'est engagé, dans la voie d'un partage du travail plus équitable tout en préservant l'efficacité de l'économie.

Cela pour d'abord répondre aux désirs et aux besoins des salariés.

Toutes ces réalités comme les 39 heures hebdomadaires, la généralisation de la cinquième semaine de congés payés, le droit à la retraite à 60 ans marquent une étape importante dans l'amélioration des conditions de travail de la grande majorité des Français qui furent les « oubliés » du septennat précédent.

Les lois Auroux apportent enfin de nouvelles libertés aux travailleurs dans l'entreprise.

Ces lois protègent les salariés en cas de sanctions. Elles permettent d'autre part aux salariés de s'exprimer, de donner leur avis sur le contenu et l'organisation de leur travail.

L'aspect le plus novateur de cette loi est qu'elle oblige à négocier sur les salaires, l'organisation et la durée du travail. Ce nouveau droit social permet de mieux régler les conflits individuels du travail.

Il appartient désormais aux travailleurs et à leurs organisations syndicales d'utiliser au mieux ces espaces de liberté.

La décentralisation- liberté et responsabilité

Changer les institutions pour avancer vers une nouvelle citoyenneté. Ainsi progresse la démocratie.

Au grand travail législatif sur le droit du travail s'ajoutent des réformes comme la décentralisation, volet fondamental de la politique du changement, des mesures pour une justice plus grande dans une société plus solidaire.

Le changement de la vie quotidienne passe en grande partie par la décentralisation. La solution des problèmes locaux ne passe, plus désormais seulement par l'État.

Les citoyens se rapprochent ainsi des centres de décision.

Être responsable, prendre des initiatives n'est-ce pas là l'image du citoyen moderne ?

Depuis près de deux siècles, le système administratif de notre pays est resté dominé par la centralisation et tout ce qu'elle entraîne.

Les conséquences de la centralisation nous les connaissons : hypertrophie, lourdeur, réactions lentes devant les problèmes économiques. La décentralisation met fin à cette situation.

Ces principes mis en place par la loi donnent le pouvoir aux collectivités de s'administrer librement. L'administration sera plus humaine. En bref, on a rendu l'État aux citoyens.

Pour mieux vivre dans la liberté on a développé une justice plus humaine et plus efficace et une sécurité plus grande.

Il fallait pour cela supprimer des juridictions d'exception telles que la Cour de sûreté de l'État, les lois de circonstances telles que les lois anticasseurs et la loi « Sécurité-liberté » qui instituaient des discriminations.

Il fallait enfin abolir la peine de mort. La France était le seul pays d'Europe occidentale à l'avoir conservée jusqu'à l'élection présidentielle de mai 1981.

Il était nécessaire d'instaurer une justice plus proche des citoyens. Pour développer l'égalité des citoyens devant la justice. Le système de l'aide judiciaire totale a été amélioré.

Il a fallu aussi donner des moyens nouveaux en hommes et en matériel à la police nationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité.

Un effort particulier a été fait pour la prévention qui contribue elle aussi au progrès social. Prévention notamment de la délinquance, de la toxicomanie qui est devenue une priorité d'action du gouvernement.

VOTRE DEPUTE A VOTRE SERVICE

Jean-Pierre SUEUR tient 11 permanences chaque mois (4 à Orléans et 7 dans les chefs-lieux de canton de la circonscription). Les dates et heures en sont toujours annoncées par voie de presse.

- à **ORLÉANS-CENTRE** : au 48, bd Alexandre-Martin.
- à **ORLÉANS-ARGONNE** : à la mairie annexe de l'Argonne.
- à **ORLÉANS-SAINT-MARCEAU** : à la mairie annexe de Saint-Marceau.
- à **ORLÉANS-LA SOURCE** : à la mairie annexe de La Source.
- à **CHÉCY** : salle des Plans, près de la mairie.
- à **LA FERTÉ-SAINT-AUBIN** : au foyer André-Richet.
- à **JARGEAU** : à la mairie.
- à **OLIVET** : au Centre culturel d'Yvremont.
- à **SAINT-JEAN-DE-BRAYE** à la salle municipale, près de la mairie.
- à **SAINT-JEAN-LE-BLANC** : à la salle municipale, près de la mairie.
- à **SULLY-SUR-LOIRE** : à la mairie.

JEAN-PIERRE SUEUR REÇOIT ÉGALEMENT SUR RENDEZ-VOUS : TÉLÉPHONER AU 53.25.40

La permanence de J.-P. SUEUR

se trouve au
48, boulevard Alexandre-Martin, Orléans,
tél. : 53.25.40

On peut également joindre J.-P. SUEUR

à l'ASSEMBLÉE NATIONALE,
101, rue de l'Université,
75007 PARIS,
tél. : 297.60.00

SUITE DE LA PAGE 3

Mais l'Europe, c'est un peu la « bouteille à l'encre ». L'Europe agricole pose les problèmes que chacun connaît. Dans ces conditions, est-il réaliste de parler d'Europe industrielle ?

Jean-Pierre Sueur — L'Europe industrielle est la seule voie d'avenir. L'irréalisme, ce serait de croire que chaque pays peut y arriver seul. Le gouvernement français vient d'adresser à ses partenaires de la C.E.E. un « memorandum » dans lequel il insiste sur l'extrême urgence d'une coopération effective pour les recherches et les industries de pointe. L'actualité récente montre qu'il est plus facile pour une entreprise française de conclure un accord avec une entreprise japonaise ou américaine qu'avec une autre entreprise d'un autre pays d'Europe. C'est un non-sens. Le potentiel scientifique des pays de la C.E.E. est comparable à celui des U.S.A., il est le double de celui du Japon, et pourtant, dans les secteurs de l'électronique et de l'informatique qui se développent aujourd'hui, les pays de la C.E.E. n'occupent que 10 % du marché mondial, contre 40 % pour les U.S.A. et 40 % pour le Japon. C'est un autre non-sens. Alors que nos ressources en « matière grise », en technologie, en capacité d'innovation, sont considérables, nous sommes trop peu efficaces en raison de la dispersion et du morcellement des efforts. Nous sommes inefficaces parce que l'Europe de la

recherche et de l'industrie n'en est qu'à ses balbutiements. Le gouvernement a pris de nombreuses initiatives à l'égard de ses partenaires pour changer les choses. Je m'en réjouis.

LES INDUSTRIES DE DEMAIN

Vous parlez des industries de pointe. Mais il y a aussi toutes les industries traditionnelles, le textile, la sidérurgie, la métallurgie, l'automobile, etc., qui font vivre beaucoup de Français. Ne craignez-vous pas de lâcher la proie pour l'ombre ?

Jean-Pierre Sueur — Il faut être très clair. On ne peut pas à la fois investir massivement pour soutenir les industries traditionnelles et investir massivement pour développer les industries de demain. Il faut choisir l'avenir. Mais, en réalité, le problème se pose autrement. Le recours à l'électronique, à la productique (la production assistée par ordinateur), à toutes les formes d'automatisation et de robotique est la seule manière de préserver et de développer les industries traditionnelles.

C'est seulement si l'on parie sur les industries de demain que l'on assurera l'avenir de l'ensemble de notre tissu industriel. Et il reste beaucoup à faire lorsqu'on sait qu'une seule entreprise sur 10 est équipée en ordinateur ou que 59 % de nos P.M.I. seulement sont automatisées. Or notre avenir industriel dépend tout autant des P.M.I. que des grandes entreprises.

Mais ne craignez-vous pas que l'informatique et les robots ne suppriment des emplois ?

Jean-Pierre Sueur — On n'a jamais par le passé développé l'emploi et l'industrie en tournant le dos aux techniques de pointe. Si nous le faisons, nos produits ne seraient pas compétitifs, nous perdriions la bataille de la modernisation industrielle, et ce serait, à coup sûr, suicidaire pour l'emploi. Il est vrai que ces progrès techniques auront des répercussions sur la nature et la durée du travail. Raison de plus pour réfléchir davantage à l'enrichissement des tâches ainsi qu'au partage du travail que ces progrès rendent possibles.

Des problèmes de formation se posent aussi

Jean-Pierre Sueur — Oui, et c'est pourquoi M. Savary, ministre de l'Éducation nationale, a créé en priorité des postes d'enseignants pour la « filière électronique ». A l'université d'Orléans il a accordé l'habilitation à une maîtrise d'informatique appliquée qui marche fort bien, et il vient de décider la création d'un département « informatique » à l'I.U.T. Tout cela sera très bénéfique pour notre région et pour ses jeunes.

Le mot de la fin...

Dans cette affaire, l'enjeu c'est l'avenir de notre industrie et de nos emplois. Cela m'apparaît beaucoup plus important que bien des querelles de politique politicienne...

propos recueillis par Marie-Lise Bouchard



PHOTO RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Un diplôme d'ingénieur à l'université d'Orléans

M. Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, est venu le 21 octobre à Orléans pour marquer que notre université est désormais habilitée à décerner un diplôme d'ingénieur. Cette habilitation accordée par M. Savary est un atout important pour notre université et notre région.

Jeunes agriculteurs

EN 1980, 7 800 jeunes ont bénéficié de la dotation « jeunes agriculteurs ». En 1982, ce sont 13 200 jeunes qui en ont bénéficié, et 14 000 jeunes environ en 1983. Pour chacune de ces deux années, le nombre de bénéficiaires est donc près du double de celui de 1980. De plus, entre-temps, le montant de cette dotation a doublé.

Familles : M. Mauroy écrit à M. Sueur

MONSIEUR Jean-Pierre Sueur avait attiré l'attention de M. Pierre Mauroy sur les préoccupations de l'Union nationale des associations familiales. Celui-ci lui a notamment répondu : « Le livre blanc de la protection sociale a montré que les prestations de base servies aux familles de deux et trois enfants (allocations familiales, complément familial et allocation de logement) avaient connu, entre mai 1981 et juillet

1983, une augmentation respectivement égale à 22 % et à 16 % du pouvoir d'achat. Pour les prochaines années, cette priorité sera consacrée par le programme prioritaire d'exécution associé au IX^e Plan qui se fixe trois objectifs principaux : la réorientation des aides en faveur des familles jeunes et des familles nombreuses, la conciliation de l'activité professionnelle et de la vie familiale, l'amélioration de l'environnement familial, pour faciliter l'accueil et l'insertion des enfants. »

Objecteurs de conscience : impôts sur le revenu

Aune question posée par M. Sueur concernant la possibilité accordée aux jeunes appelés du contingent de surseoir au paiement de l'impôt sur le revenu, M. le ministre de la Défense a indiqué que cette disposition serait désormais applicable aux objecteurs de conscience.

Le service effectué par ceux-ci est maintenant considéré, depuis la loi du 8-7-83

modifiant le Code du service national, comme l'une des formes civiles du service national, toutes les dispositions applicables aux jeunes appelés leur sont donc applicables. Ils devront acquitter leurs impôts dans les 6 mois qui suivent leur libération.

Jeunesse et sports

LORS de l'examen du budget « Temps libre, jeunesse et sports » à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Sueur s'est réjoui de l'accroissement des crédits destinés à l'aide aux associations, qui augmentent de 10,5 % pour l'année 1984. Tout en prenant acte des efforts accomplis par la préparation des prochains jeux olympiques (16 millions de francs de crédits contre 4 millions de francs en 1980) ou pour les équipements nécessaires au prochain championnat d'Europe de football, M. Sueur s'est refusé à opposer « sport d'élite » et « sport de masse », insistant sur le fait que le point de départ indispensable à toute politique sportive digne de ce nom était le développement de la pratique du sport par le plus grand nombre.

Les « 3 000 heures »
du Palais-Bourbon

SUITE DE LA PAGE 5

Éducation nationale et santé : un effort remarqué

Un vaste programme a été entrepris en matière d'éducation nationale et de santé. Afin que les services publics soient plus proches du citoyen. Il faut avant tout éviter les échecs scolaires et ouvrir l'école au monde extérieur.

L'université, elle aussi en mutation trouvera son autonomie... Les réformes de santé tiennent une place importante.

Un gros effort a été accompli en matière de prévention. Les hôpitaux sont mieux gérés et plus accueillants.

Un effort de justice sociale a été développé en faveur de la protection maternelle et infantile de la santé des personnes âgées et de la médecine du travail.

La solidarité et la justice sociale

Les deux mots doivent être étroitement imbriqués pour bien comprendre la politique menée depuis 18 mois.

Dès son arrivée au pouvoir, la gauche a entrepris une vaste redistribution orientée vers ceux qui subissent le poids le plus lourd de la crise économique : les personnes âgées, les familles, les chômeurs, les femmes seules, les salariés les plus défavorisés, les jeunes.

Les bas salaires, les pensions, les prestations ont été rehaussés. Ce qui a été fait pour les familles réduit les inégalités. Les allocations familiales ont été augmentées de 25 %. Des emplois ont été créés pour mieux aider les jeunes, les familles. Une des priorités du gouvernement a été d'augmenter les plus bas salaires ainsi le pouvoir d'achat d'un grand nombre de salariés s'est-il accru.

Tout ce vaste programme social ne laisse rien de côté. Pour les personnes âgées, il a été mis fin à des situations injustes.

Comme les autres, les handicapés pourront exercer leur citoyenneté avec tous les droits mais aussi toutes les responsabilités que cela suppose et être insérés dans le monde du travail. La vie quotidienne est déjà plus facile pour eux.



PHOTO SHELL-BERRE - M. COHEL

L'aide à l'éveil de l'enfant : un effort important a été réalisé pour le développement des maternelles et des crèches.

Une grande politique mise en œuvre pour le redressement industriel...

Une politique culturelle ambitieuse

Un Français sur deux ne va jamais au spectacle, trois Français sur quatre ne sont jamais entrés dans un musée, un tiers d'entre eux ne lit jamais de livres.

La culture était traditionnellement sacrifiée, surtout en période de crise. La gauche a posé son œil bienveillant sur elle et la culture est devenue instrument de transformation de la société. Paris était resté longtemps le grand centre culturel, vivant, dynamique, au détriment des autres régions. C'est pourquoi l'action culturelle s'est orientée dans trois directions principales :

— la décentralisation afin d'intéresser des publics nouveaux, les subventions pour un meilleur matériel, l'aide à la création.

Améliorer la qualité de la vie

La vie elle-même dans sa quotidienneté ne se contente pas de vastes réformes qui survolent souvent des détails si précieux.

La qualité de la vie, c'est l'harmonie, l'habitation, les biens que nous consommons, l'environnement, les loisirs. La gauche soucieuse de cette harmonie veille particulièrement à améliorer la vie.

Elle a donc décidé d'aider le consommateur à devenir un partenaire économique à part entière mais aussi lui a permis d'accéder à des loisirs de qualité, de pratiquer un sport à son niveau, de partir en vacances plus facilement.

Il existe maintenant le chèque-vacances et 300 maisons du temps libre ont été créées.

L'un des aspects les plus spectaculaires de l'évolution de notre société et de l'amélioration de la qualité de la vie est aussi celui des télécommunications. Vidéotex, office informatique, réseaux câblés de télécommunications permettra l'accès à tous les services de télécommunications.

En 1984 sera enfin lancé le premier satellite français de télécommunication, la réalisation d'un système de télédiffusion par satellite est déjà engagée avec le gouvernement allemand.

Économie : un immense effort de redressement

Gouverner c'est agir aujourd'hui malgré des contraintes exacerbées par la crise économique, réaliser les objectifs que notre pays s'est démocratiquement donnés.

C'est préparer ainsi l'avenir de la France.

Tous les grands thèmes sur la nécessité de moderniser notre appareil économique

sur l'effort de justice sociale et de formation qui doivent accompagner notre redressement national.

La modernité c'est bien, c'est nécessaire et François Mitterrand ne cesse de le répéter, les charges supportées aujourd'hui servent à préparer la France de demain. Celle qui pourra jouer la concurrence sans la craindre, celle des jeunes de 15 à 20 ans qui connaîtront une France bien placée dans la compétition mondiale.

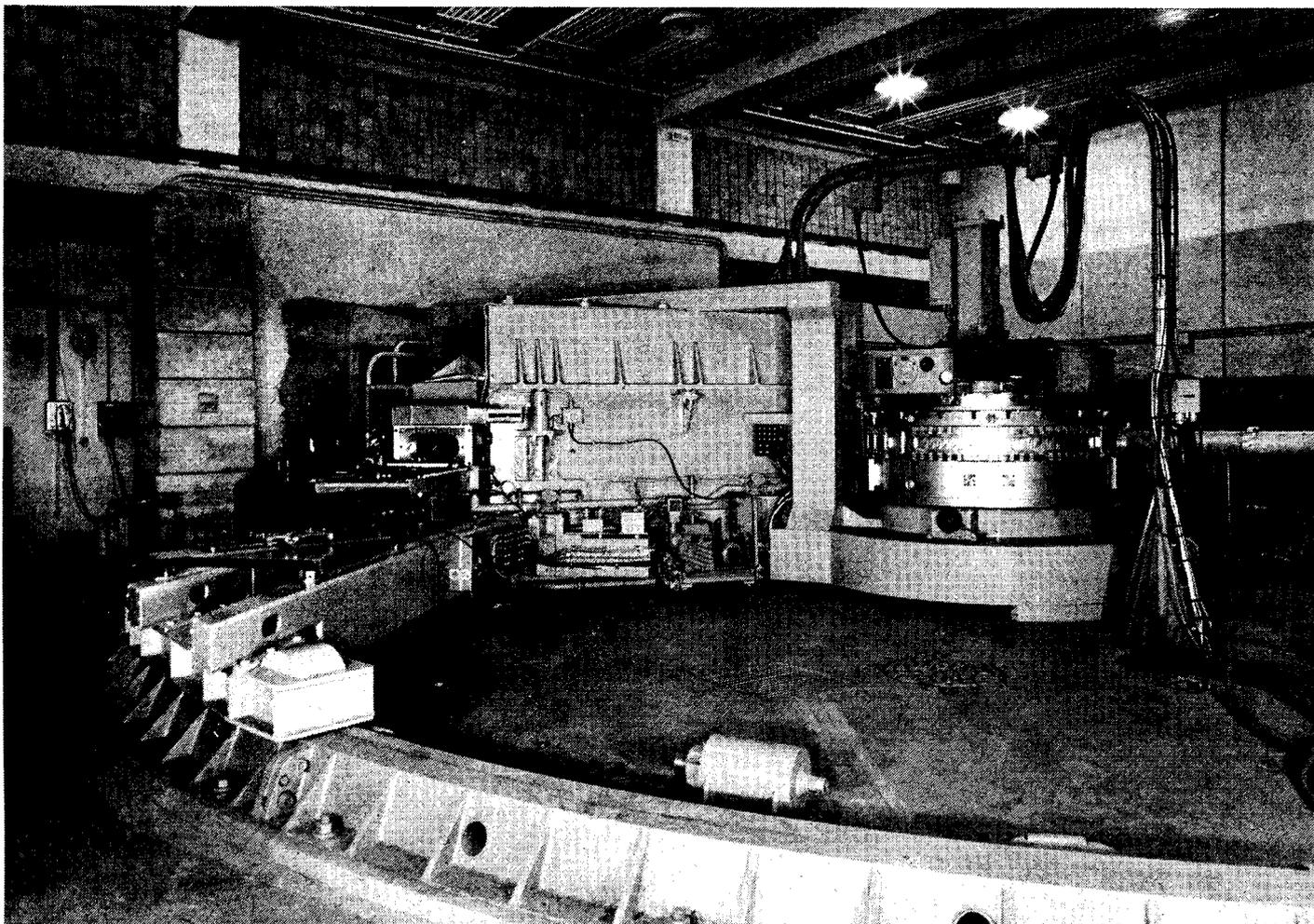
La France comme les autres pays a été bouleversée par la crise, elle se prépare désormais à affronter l'avenir.

Le congrès de Bourg-en-Bresse a apporté son soutien à la politique de redressement qui s'appuie sur un effort pour lutter contre l'inflation.

C'est grâce à la volonté des Français que la France surmontera la crise économique.

« Nous disposons en France des biens et des hommes qui nous permettent de remporter des victoires modernes, a dit François Mitterrand. C'est une vertu de notre indépendance nationale, de notre capacité de production, de la lutte engagée pour la justice sociale que la France surmontera ses difficultés » a-t-il encore déclaré.

Après deux années et demie d'actions menées par le gouvernement et les élus de gauche, nous sommes sur de bonnes voies. Et il reste encore beaucoup à faire...



EN BREF

Les frais d'ambulance entre Orléans et... La Source

MONSIEUR Jean-Pierre Sueur a attiré l'attention de M. Pierre Bérégoz sur les disparités qui existent dans les conditions de remboursement des frais de transport en ambulance aux malades qui se rendent dans un établissement hospitalier pour une consultation externe. Le remboursement est aujourd'hui impossible si le déplacement a lieu à l'intérieur d'une même ville. Or, comme l'a expliqué M. Sueur au ministre, « Les Orléanais les plus démunis sont malheureusement victimes de cette réglementation, car les habitants des communes suburbaines sont quelquefois plus proches des établissements de soins que les Orléanais eux-mêmes puisque Orléans et Orléans-La Source (où se trouvent de nombreux services du Centre Hospitalier Régional) sont distants d'environ 10 km. M. Bérégoz a répondu que l'arrêté du 2 septembre 1955, qui fixe ces règles, serait

prochainement modifié et remplacé par un décret et qu'à cette occasion, sera réexaminé le problème posé par le remboursement des frais de déplacement à l'intérieur de leur commune des personnes atteintes d'une affection de longue durée et qui se rendent à l'hôpital pour une consultation externe.

Après l'Assemblée des paralysés du Loiret

A la suite de l'Assemblée générale de l'association des paralysés de France du Loiret, à Boigny-sur-Bionne, où le problème de l'accessibilité des hôtels aux personnes handicapées avait été évoqué, M. Jean-Pierre Sueur a posé, dans le Journal Officiel, la question écrite suivante :

« M. Jean-Pierre Sueur attire l'attention de Mme le ministre du Commerce extérieur et du tourisme sur le fait que de très

nombreux hôtels ne sont pas accessibles aux handicapés. Il appelle également son attention sur le fait que les seuls hôtels accessibles aux handicapés sont très souvent des hôtels de « haut de gamme », de construction récente, dont les tarifs sont relativement élevés.

Il lui demande en conséquence quelles dispositions elle envisage de prendre afin de favoriser les travaux d'adaptation qui permettront à un nombre significatif d'hôtels de toutes catégories d'être accessibles aux handicapés. »

Un timbre pour Jean Zay

RÉPONDANT au vœu émis lors du colloque consacré à Jean Zay, qui fut organisé il y a un an par le Comité départemental d'action laïque du Loiret, M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., a décidé d'éditer, en 1984, un timbre en hommage à Jean Zay, ministre de l'Instruction publique du Front populaire, qui fut député de la première circonscription du Loiret.



PHOTO RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Un centre d'information sur les droits des femmes

Le 28 septembre dernier a été inauguré à Orléans un centre d'information et de documentation sur les droits des femmes.



LA FERTÉ-SAINT-AUBIN

Pour le maintien à domicile des personnes âgées

M. Le Hennaff, sous-préfet et M. Jean-Pierre Sueur, député, ont rendu visite le 22 octobre dernier à La Ferté-Saint-Aubin à une association qui cherche à unir les efforts de tous (travailleurs sociaux, aides soignantes, médecins, infirmières, etc.) pour faciliter le maintien à domicile des personnes âgées, ce qui est très souvent leurs vœux le plus cher. Accueillis par M. J.-C. Groeninck, maire, et M. Jean Rousseau, président, ils ont souligné l'importance du « maintien à domicile », préférable à un séjour en maison de retraite ou à l'hôpital, lorsque cela est possible et répond aux vœux des personnes intéressées.



PHOTO RÉPUBLIQUE DU CENTRE

M. Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, a remis le 21 octobre la croix de chevalier de la Légion d'honneur à M. Marcel Joriot, conseiller général et ancien maire de Saint-Jean-de-Braye. M. Savary a évoqué à cette occasion l'action très efficace menée avec un dévouement inlassable par Marcel Joriot pour l'école publique, pour le mouvement sportif, pour le développement de sa commune et de son canton, etc.

Le point sur...

La réforme hospitalière : l'avenir de l'hôpital

LE ministre des Affaires sociales et de la Solidarité et le secrétaire d'État chargé de la Santé ont présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi portant diverses mesures relatives à l'organisation hospitalière.

LES PROBLÈMES ACTUELS DU SECTEUR HOSPITALIER

Sans méconnaître les insuffisances qui peuvent subsister localement, chacun s'accorde à reconnaître actuellement la qualité du service hospitalier.

Toutefois, la gestion et le développement de ce patrimoine ne sont pas exempts de critiques : le manque de coordination, tant au sein des établissements qu'entre établissements voisins, ainsi qu'entre médecine hospitalière et médecine de ville, conduit à des suréquipements onéreux, à une multiplication d'exams coûteux et parfois inutiles, à des hospitalisations dont la durée, voire la nécessité, peuvent être discutées. Ce manque de coordination est imputable, pour une part, aux imperfections du système de planification mais aussi à la rigidité de l'organisation interne des établissements : hiérarchisation excessive au sein des services, morcellement de l'activité hospitalière, multiplicité des statuts des médecins hospitaliers.

LES BUTS DE LA RÉFORME

L'enjeu de cette réforme est de mettre en place le système de santé de l'an 2000. Cela suppose d'intégrer tout à la fois le changement des mentalités et la prodigieuse évolution des technologies.

Dès à présent, la réforme engagée a pour but d'améliorer le fonctionnement interne des établissements hospitaliers publics et leur gestion financière. Quatre priorités :

- améliorer le statut du personnel médical,
- associer le personnel non médical à la gestion et au fonctionnement de l'établissement,
- mettre en place une nouvelle organisation de l'hôpital dont l'activité sera recentrée autour du malade,
- rationaliser la gestion financière.

Ce projet de loi a pour objet l'adoption des dispositions d'ordre législatif nécessaires à la mise en œuvre, par voie réglementaire, des réformes portant sur l'organisation, la gestion, le fonctionnement des établissements et les statuts des personnels médicaux.

Il est à noter que la mise au point de ce texte résulte d'une très large consultation avec les partenaires concernés ; cette consultation se poursuivra pour les autres éléments d'une réforme dont le but est de permettre une utilisation plus efficace et plus économique des équipements et d'améliorer la qualité des soins tout en maîtrisant mieux les coûts et les dépenses. ■

Le rayonnement de la culture française dans le monde

LA politique culturelle extérieure doit contribuer à servir les valeurs que représentent dans le monde la langue et la culture française. Elle doit aussi respecter la diversité des cultures et la réciprocité des échanges culturels.

Fondé sur ce double principe, le projet culturel extérieur s'articule autour de 3 grandes orientations :

Promouvoir la diffusion de la langue française et de la francophonie

La France s'attachera à resserrer les liens unissant les différentes communautés francophones dans le monde.

Elle appuiera, avec les moyens les plus modernes, et grâce à l'action de notre réseau culturel à l'étranger, l'effort des nombreux pays qui souhaitent développer l'enseignement de notre langue.

Affirmer la place de la France sur les réseaux mondiaux de la communication

L'action actuellement menée en France pour renforcer nos industries culturelles permettra au gouvernement de favoriser en priorité l'exportation et la diffusion de l'audiovisuel et de l'écrit français.

Parallèlement, la France aidera ses partenaires du tiers-monde à développer leurs propres entreprises culturelles.

Développer la coopération scientifique et technologique

Pour accroître son potentiel scientifique, la France conjuguera son effort de recherche avec celui de ses partenaires, notamment européens.

La coopération scientifique avec les pays du tiers-monde sera amplifiée dans le cadre de notre effort d'aide au développement.

Le comité interministériel pour les relations culturelles extérieures assurera la coordination de l'action gouvernementale dans ces domaines.

Le tourisme : la saison 1983 a été bonne

L'ÉTÉ FRANÇAIS

LE secrétariat d'État chargé du tourisme a arrêté dès le mois de mai 1983 un ensemble de mesures rassemblées sous le vocable de l'été français. En un laps de temps très bref et en coordination avec 11 départements ministériels, cette vaste campagne d'information et d'interventions a été opérationnelle. Il apparaît, après la saison touristique, que les résultats sont à la mesure des efforts déployés : dans l'ensemble cette saison touristique a été bonne.

- Le taux de départs des Français en vacances a été comparable au taux record enregistré en 1981 et 1982, soit près de 54 %.

- La durée de séjour diminue régulièrement en été. La durée moyenne était l'an passé de 19 jours. Cette tendance à la lente diminution s'observe encore cette année ; mais, en parallèle, il ne faut pas oublier qu'elle résulte pour une bonne part d'une augmentation très sensible des séjours d'hiver.

- La répartition par région : en raison tant des conditions climatiques exceptionnelles de l'été 1983 observées sur toute l'Europe, on a observé cet été une meilleure répartition géographique des vacanciers. La mise en valeur des régions intérieures, des équipements touristiques de montagne et l'attrait des zones littorales de l'Atlantique s'est répercutée sur la fréquentation touristique de la zone méditerranéenne.

LE TOURISME INTERNATIONAL

Durant le premier semestre 1983, le tourisme européen a subi une contraction importante. Cette tendance s'est confirmée en juillet et en août. Mais à l'inverse, le tourisme intercontinental vers l'Europe a poursuivi son développement. Notre pays a bénéficié de ses parités monétaires face au dollar notamment. La crise économique que traverse l'ensemble de l'Europe industrielle touche donc par ricochet, la plupart des pays d'accueil. Mais contrairement à certaines spéculations non fondées, la position de la France n'a cessé de s'améliorer depuis 1981 :

- 1982 était déjà considérée comme une excellente année pour l'accueil des touristes étrangers. L'accroissement de l'excédent de notre balance des paiements touristique l'a prouvé puisqu'il est passé de 8 milliards en 1981 à 12 milliards en 1982.

- L'année 1983 sera meilleure encore puisque pour les 8 premiers mois de l'année, nous avons déjà atteint le chiffre de l'année 1982. ■

L'environnement et le développement économique

LE gouvernement a examiné en Conseil des ministres les aspects économiques de la politique de l'environnement.

Trois actions engagées par le gouvernement illustrent l'impact économique de cette politique.

Le rattrapage du retard pris par la France dans la mise en place de réseaux d'assainissement.

Cette action est prévue dans un programme prioritaire d'exécution du IX^e plan. Elle contribuera à consolider les 80 000 emplois du secteur du bâtiment et des travaux publics actuellement concernés, et à créer environ 10 000 emplois supplémentaires. Elle comporte également un soutien à l'innovation technologique et pourra permettre l'exportation d'ingénierie. Il sera procédé au cours de la prochaine année à un relèvement progressif du coefficient de collecte, l'objectif étant une majoration de 1,5 au terme du IX^e plan. La réalisation de cet objectif demeure toutefois subordonnée aux contraintes qui s'imposent ou s'imposeront au gouvernement en matière de prix. Elle tiendra compte également de l'équilibre financier des services de distribution de l'eau.

Le relèvement du coefficient de collecte ainsi conçu, joint à la mobilisation d'autres moyens financiers, devrait accroître substantiellement le montant actuel de 4 milliards d'investissements annuels.

LE RECYCLAGE DES VIEUX PAPIERS ET LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNIQUES LIÉES A LEUR RÉUTILISATION

Cette action constitue un exemple de liaison entre la défense de l'environnement et le soutien à une filière industrielle nationale. La convention préparée entre l'État et l'industrie du papier-carton permettra de porter de 38 % à 43 % en 1986 le taux d'utilisation de fibres recyclées, tout en assurant l'utilisation et la promotion de technologies françaises, notamment dans le domaine du désencrage.

LE PROGRAMME « EMPLOI-ENVIRONNEMENT »

Ce programme vise à la création d'emplois dans des activités liées à l'environnement, en association avec des acteurs locaux-collectivités locales, petites entreprises et coopératives, comités d'expansion. La première phase du programme, engagée avec un financement de 12 millions de francs, provenant du Fonds d'intervention pour la qualité de la vie (F.I.Q.V.) a permis la création d'un

millier d'emplois. L'intervention de l'État doit répondre à un certain nombre de critères rigoureux :

- assurer la mise de fonds initiale pour des activités qui doivent rapidement se développer par elles-mêmes,
- ces actions doivent être l'objet de concertations interministérielles. L'État doit intervenir également avec d'autres partenaires, comme les collectivités territoriales,
- un suivi rigoureux est assuré sur le plan local.

Le rapport particulièrement favorable des dépenses aux emplois créés ne peut encore être complètement vérifié dans cette phase de démarrage de l'expérience. Son état actuel est cependant très encourageant dans chacun des domaines qui ont été choisis :

- 1) Les transferts de technologie de la recherche, action vers les P.M.I. et P.M.E. de l'environnement : elles concernent les milieux eau, air et pleine nature ainsi que la nuisance bruit.
- 2) Une meilleure gestion de l'environnement par la mise en valeur des ressources locales inexploitées.
- 3) Une assistance technique, gestionnaire et financière. Ces actions ont été soutenues, en première phase à concurrence de 4,5 millions de francs par le F.I.Q.V., ce qui correspond à 150 emplois. ■

En bref...

PLANIFICATION

Le projet de deuxième loi de plan

LE projet de deuxième loi du IX^e plan a été présenté au Conseil des ministres du 19 octobre. Dans ce texte sont exposées les mesures juridiques, financières et administratives qui doivent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans la première loi de plan, promulguée le 13 juillet dernier.

Le projet présenté au Conseil des ministres tient compte de l'avis émis par le Conseil économique et social. Ainsi, il a été complété par un chapitre relatif aux services, et les dispositions concernant l'artisanat ont été renforcées. Conformément à l'engagement pris devant le Parlement lors du débat sur la stratégie industrielle de la France, le projet prévoit une commission de l'industrie à composition tripartite (chefs d'entreprise, syndicalistes, fonctionnaires). Placée auprès du commissariat général du plan, cette commission assurera le suivi de l'exécution des actions industrielles. ■

EUROPE

Politique agricole : un accord important

UN accord important est intervenu entre les ministres de l'agriculture de la Communauté économique européenne, réunis les 17 et 18 octobre à Luxembourg. Il porte sur la réforme des règlements relatifs à l'organisation du marché des fruits et légumes. Les nouvelles dispositions, adoptées au terme de deux années de négociations, portent sur :

- l'encouragement à la création de groupements de producteurs ;
- l'extension des règles de discipline aux producteurs non membres des groupements ;
- la mise en place d'un mécanisme de constatation automatique des situations de crise grave, qui est de nature à éviter la diffusion sur les marchés des autres états membres de la communauté pour un nombre important de produits.

La préférence communautaire se trouve affirmée grâce à l'extension de la liste des produits soumis à prix de référence et à une modification du mode de calcul de ces prix.

Cette réforme décisive se combine avec la mise en place de l'Office national interprofessionnel des fruits et légumes (O.N.I.F.L.H.O.R.). Elle assurera, avec le règlement viti-vinicole adopté en 1982, une meilleure protection du revenu des agriculteurs du sud-ouest et du midi méditerranéen et un rééquilibrage de la politique agricole commune en faveur des productions méditerranéennes. ■

SOLIDARITÉ

Bénévolat des retraités pour le Tiers-Monde

SOUS l'impulsion du secrétariat d'État chargé des personnes âgées, l'A.G.I.R. (a.b.c.d.) — Association générale des Intervenants retraités pour des actions bénévoles de coopération et de développement — a été constituée.

Cette association regroupe des retraités quels que soient leurs statuts (contrat de solidarité, pré-retraité, retraité) et quelles que soient leurs catégories professionnelles (ouvriers, techniciens, ingénieurs et cadres). Elle a pour but d'apporter bénévolement l'expérience professionnelle de ses membres à des actions de coopération et de développement. ■

Saint-Jean-de-Braye : une commune où il fait bon vivre

Tout le monde s'accorde à le reconnaître, Saint-Jean-de-Braye est une petite ville où il fait bon vivre.

Gérée par la gauche depuis 1971, cette ville de la banlieue Est d'Orléans a su conserver ses équilibres entre son caractère rural, son environnement de verdure, les bords de Loire et du canal et les contraintes de l'urbanisation.

Lors des dernières élections municipales, Marcel Joriot (qui vient de recevoir les insignes de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur des mains du ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary) après deux mandats successifs, laissait la place à une équipe animée par Jean-Pierre Lapaire.

Nous avons rencontré le nouveau maire de Saint-Jean-de-Braye et son premier adjoint, lui aussi neuf mois dans les responsabilités communales, Jacques Boutonnet.

Saint-Jean-de-Braye, ville heureuse avec les socialistes pourquoi ? Jean-Pierre Lapaire et Jacques Boutonnet répondent à nos questions.

VOTRE programme municipal se situe dans la continuité de la gestion de Marcel Joriot. Pouvez-vous nous rappeler vos principaux objectifs et où en êtes-vous après neuf mois d'action ?

J.-P. Lapaire — En effet, il nous faut avant tout poursuivre et réussir ce qui a été engagé par l'équipe précédente : une action sociale dynamique au service de toutes et de tous, visant à réduire les inégalités, une politique du logement social, des actions concrètes pour les jeunes, les familles, les personnes âgées.

Toujours dans le même esprit, nous avons pris les décisions essentielles pour engager

l'avenir et réaliser ce que nous avons promis de faire, car Saint-Jean-de-Braye est un pôle à l'Est de l'agglomération orléanaise. Si nous n'y prenions garde, notre ville serait devenue une cité-dortoir sans âme et sans autonomie ; c'est pourquoi nous poursuivons la politique d'équipements publics dans les quartiers et à l'échelle de la ville. Faut-il rappeler qu'en 1971 il y avait ici un sous-équipement total social, culturel et sportif. Il reste encore à faire et nous nous y employons.

J. Boutonnet — Chargé de suivre l'urbanisme et le développement économique de la ville, je mesure l'immensité de notre responsabilité devant nos concitoyens.

L'urbanisme, c'est la vie quotidienne, donc il faut pouvoir associer les habitants à sa définition ; c'est pourquoi nous allons mettre sur pied un atelier public d'urbanisme et d'architecture sous la forme associative. L'urbanisme c'est l'avenir et d'abord les équipements pour toute la ville. Notre ambition est grande, très grande : dans le centre ville prendront place progressivement des équipements sociaux et culturels indispensables avec une priorité au centre de santé. Dans le reste de la ville les équipements des quartiers et les équipements sportifs restent plus que jamais à l'ordre du jour.

Et l'action économique ? Que pouvez-vous faire pour l'emploi ?

J. Boutonnet — Pour l'emploi, je dirai d'abord que nous nous sommes inscrits dans la politique gouvernementale en soutenant les stages des 16-18 ans organisés par une association communale. Mais surtout nous pensons à l'avenir car l'emploi dépend du développement économique de notre ville ; créer une réelle armature commerciale car, là, c'est encore le sous-équipement ; proposer des lieux d'accueil pour de nouvelles activités industrielles ou artisanales... Nous avançons puisque dès 1984 notre zone industrielle va s'étendre de près de 20 hectares supplémentaires.

Après 9 mois de vie municipale, parlez-nous de votre travail. Comment ça se passe ?

J.-P. Lapaire — Parlons franchement, ce n'est pas facile ! Il faut du temps, beaucoup de temps, une présence assidue, constante et une disponibilité à toute épreuve. Je suis d'abord à l'écoute de toutes celles et de tous ceux qui ont quelque chose à me dire ou qui attendent quelque chose de leur maire.

Des habitants que je reçois pour aider à résoudre des problèmes personnels, de logement, de travail, des problèmes de quartier, de vie quotidienne, de route ou de trottoirs... Des associations qui ont des demandes précises ou des projets à soumettre et qui veulent un soutien, une colla-

L'équipe municipale

SAINT-JEAN-DE-BRAYE, comme notre pays, vit à l'heure de l'union de la gauche. Sur 33 conseillers municipaux, la majorité compte 25 élus dont 19 ont été présentés par le parti socialiste.

Arrêtons-nous un instant sur nos deux interlocuteurs.

JEAN-PIERRE LAPAIRE



A 41 ans ; connu depuis longtemps à Saint-Jean-de-Braye comme animateur sportif, il enseigne la géographie à l'université d'Orléans. Spécialiste de géographie humaine, il a enseigné précédemment à la Sorbonne, à Rouen, à Nanterre et pendant 7 années en coopération à Madagascar. Son épouse est professeur d'anglais et ils ont deux enfants.

JACQUES BOUTONNET



A 36 ans ; il a exercé pendant plusieurs années des responsabilités syndicales importantes dans l'agglomération et la région Centre. Juriste de formation, il est inspecteur au centre régional de l'informatique des impôts à La Source. Son épouse, ancienne conseillère municipale, est professeur d'histoire au collège Pierre-de-Coubertin et ils ont trois filles.

boration. Des entreprises qui veulent se faire connaître, qui savent aussi quel prix j'attache à leur bonne marche et à leur développement. Ajoutez à cela l'intense travail de dossiers à étudier et à suivre, les responsabilités administratives et de police du maire...

Travaillez-vous seul ?

J.-P. Lapaire — Que non ! Nous formons une équipe d'élus et il faut animer chaque semaine bureau municipal, commissions et groupes de travail.

Le maire est aussi un « patron » et il doit pouvoir compter sur un personnel compétent, loyal et soucieux de la bonne marche du service public. Il faut aussi assurer la présence de la ville dans de nombreuses institutions et particulièrement au syndicat de l'agglomération orléanaise pour agir pour la voirie, l'urbanisme, etc., ou au syndicat du secteur scolaire pour l'avenir de nos trois collèges. Il faut enfin favoriser toute cette concertation indispensable pour définir avec clarté et sérieux les projets d'avenir, car l'autogestion ne doit pas être un slogan mais une réalité concrète qui allie des qualités de bonne gestion, de compétence, de volonté, et... beaucoup de temps.

J. Boutonnet — Le meilleur exemple est la manière dont nous travaillons depuis neuf mois pour définir les projets du centre ville en réunissant presque chaque semaine un groupe d'élus et de techniciens, en travaillant sur des dossiers les plus précis possible, et surtout en ayant le souci de débattre le plus à fond. Enfin des commissions extra-municipales vont bientôt redémarrer pour participer aux choix concernant les équipements : centre de santé, maison des sports, salle de spectacles, bibliothèque... Je citerai aussi ce Conseil municipal prévu début janvier où nous comptons travailler à la définition d'une action économique concertée avec des chefs d'entreprises, des syndicalistes, des techniciens...

La nouvelle loi électorale a permis l'élection d'élus de l'opposition, est-ce une bonne chose ?



Marcel Joriot.

J.-P. Lapaire — Oui. D'abord parce que c'est la démocratie. Ensuite, parce qu'objectivement cela nous oblige à peut-être un plus grand souci de clarté, d'explications et, pourquoi pas aussi, de rigueur. Bien sûr, ce n'est pas facile. La démocratie implique que les élus de l'opposition et de la majorité soient traités à égalité : c'est ce que j'ai tenu à faire pour ce qui concerne le droit d'expression et la présence dans les commissions. Je sais que certains jouent le jeu, que d'autres (une petite minorité heureusement) se complaisent dans l'opposition systématique. Ceci étant dit, je défendrai pied à pied la démocratie à l'heure où on parle tant de décentralisation.

A propos de la décentralisation, l'avenir de votre action municipale vous paraît-il plus heureux ?

J. Boutonnet — La décentralisation a été réclamée depuis des années par les élus locaux.

Nous vivons désormais à son rythme et il faut nous y adapter ; en créant les outils de travail dont nous avons besoin, les emplois, notamment pour l'urbanisme et l'action économique. Mais il nous faut aussi rendre plus responsable dans son travail notre personnel, plus responsable dans leur vie quotidienne les habitants, plus responsable dans leur gestion les associations. Nous avons par exemple, des projets de développement d'un habitat autogéré dans de petites unités, projet qui verra le jour dès 1984. Je rappellerai enfin qu'autogestion rime avec planification. Il doit y avoir concertation, et nous attendrons de l'État la décentralisation des moyens.

J.-P. Lapaire — Il faut dire aussi que nos projets seront coûteux, qu'il faut entretenir le patrimoine municipal, qu'il faut essayer de répondre aux sollicitations des gens. Ceci exige des moyens notamment financiers.

Je me félicite à cet égard du soutien que nous rencontrons de Jean-Pierre Sueur. Je citerai le financement obtenu dernièrement pour la maison de retraite.

J. Boutonnet — Avec nos collègues élus du Conseil municipal, nous découvrons des horizons nouveaux ; et surtout nous avons là une tâche passionnante au service de nos concitoyens et avec eux.

J.-P. Lapaire — Il faut pouvoir concilier une gestion municipale particulièrement prenante avec les activités professionnelles, la vie familiale, les loisirs... C'est dur. Mais on gagne beaucoup aux rencontres avec chaque Abraysien qui nous sollicite, en richesse et en connaissance des réalités même s'il s'agit de partager avec eux leurs difficultés. Enfin, quelle tâche enthousiasmante que de définir ensemble et construire l'avenir !

Vos élus à votre service

Les élus de Saint-Jean-de-Braye tiennent chaque jour des permanences en mairie. On peut aussi être reçu sur rendez-vous par le maire ou ses adjoints.

Saint-Jean-de-Braye en quelques lignes

Près de 15 000 habitants, une population composée d'une majorité de jeunes. Un environnement que ses habitants ont su protéger en s'opposant en 1971 à la construction d'une voie rapide à la place du canal ; près de ce vieux bourg qui attire la traditionnelle fête du bourg et le très célèbre festival-théâtre en juin de chaque année.

Verdure aussi avec le parc des Longues Allées et le parc de Charbonnière. Commune qui a su relever le défi des équipements puisqu'on ne compte pas moins de 5 maisons de quartier, plus de 10 points de rencontres, de nombreux équipements sociaux et culturels, des équipements sportifs en grand nombre pour près de 2 500 sportifs.

Une ville active avec 7 000 emplois : Dior, Crédit Agricole, C.I.P.S., A.C.E.O. (ex-Unelec) et de nombreuses entreprises moyennes dont le rayonnement est connu : Chennesseau, Maulay, Croix-Marine, Boissier... Que ceux que l'on ne cite pas nous pardonnent...

L'agriculture, un atout essentiel dans la bataille économique

Nous publions ci-dessous quelques extraits de la déclaration faite le 4 novembre dernier par M. Michel Rocard, ministre de l'Agriculture, à l'Assemblée nationale lors du débat sur le budget de l'Agriculture.

« Ma première tâche comme ministre de l'Agriculture a été d'écouter et de comprendre le monde agricole.

Aujourd'hui je considère comme une de mes missions prioritaires d'expliquer ce qu'est le monde agricole, ses forces et ses faiblesses, à la société française, non pas sur le mode folklorique du discours agrarien, ni sur celui, trop complaisant à mon sens, du « pétrole vert de la France », mais suivant le langage de la vérité économique qui seul convient à un secteur en crise.

L'agriculture a subi plus tôt et plus intensément que les autres secteurs de l'économie les effets de la crise économique et du désordre monétaire (...).

Entre 1974 et 1980 le revenu brut moyen par exploitation a perdu 13 %, alors que pendant la même période la rémunération moyenne par salarié progressait de plus de 21 %.

Nous n'avons pas pu en deux ans et demi, et je m'en excuse auprès des censeurs du jour, rattraper le retard considérable pris sous le précédent septennat (...).

L'évolution positive du revenu agricole depuis deux ans + 1,7 % en 1981, + 9,7 % en 1982, sous l'effet conjugué des bienfaits du ciel et de l'action du gouvernement, a permis une amélioration sensible, encore que très inégale, de la situation de la plupart des secteurs de production (...).

LE REVENU AGRICOLE

Qu'en sera-t-il en 1983 ?

En ce qui concerne le volume de la production, tout ministre de l'Agriculture doit bien évidemment compter avec l'aléa météorologique. Or le ciel aura été en 1983 un partenaire professionnel beaucoup moins coopératif que l'an dernier : les inondations catastrophiques et la pluviosité exceptionnelle du printemps auxquelles ont succédé la sécheresse précédant l'été, ont durement éprouvé l'économie agricole des régions de l'Est et du Centre de la France.

Face à cette situation exceptionnelle, le gouvernement a appliqué avec le maxi-

mum de rapidité les procédures d'indemnisation prévues tant par la loi de 1964 sur les calamités agricoles que par celle de 1982 sur les catastrophes naturelles. Il a fait droit aux demandes de mesures exceptionnelles présentées par les organisations professionnelles agricoles et pris des dispositions adaptées (...).

S'agissant des prix à la production, je rappelle que l'accord conclu à Bruxelles au terme d'une négociation très difficile pour la campagne 1983-1984 est sans doute le plus satisfaisant qui pouvait être conclu à ce moment-là.

Cet accord de prix permet une hausse globale moyenne en francs de 9,4 % de campagne à campagne, correspondant à + 8 % pour l'année calendaire.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Nous entendons confirmer l'inspiration de la politique agricole commune (P.A.C.). Mais si la P.A.C. est aujourd'hui remise en cause, c'est que les règles communes qui figurent dans le pacte initial entre les partenaires européens ont été progressivement abandonnées au cours des dix dernières années.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que la P.A.C. affronte aujourd'hui de telles difficultés ? Car ce sont là les raisons essentielles de la crise actuelle, occasion que certains voudraient saisir pour détruire définitivement ce qui a été le ciment de vingt ans de construction européenne.

Le prétexte porte le nom « d'excédents ». Qui donc ose l'employer sereinement quand un milliard d'hommes continue de souffrir de la faim ? Le principal problème de la P.A.C. c'est donc en fait l'insolvabilité du tiers monde et l'incapacité de la communauté internationale à retrouver l'équilibre économique et monétaire qui permettra de sortir de la crise.

Cette raison doit s'ajouter aux autres pour inciter l'Europe à prendre sa part des efforts nécessaires. Les agriculteurs français ont déjà prouvé qu'ils y étaient prêts en acceptant d'adapter leur production aux besoins du marché mondial.

La France, pour sa part, a confiance dans l'aptitude et la volonté exportatrice de son agriculture : c'est maintenant le moteur de son expansion.

LES DÉCHETS AMÉRICAINS

Le retour au principe de la préférence communautaire concerne essentiellement, mais pas exclusivement, la limitation des importations de produits de substitution des céréales dont le flot torrentiel chasse nos céréales et provoque les excédents laitiers. La P.A.C. n'a pas été faite pour la valorisation des déchets de l'industrie agro-alimentaire américaine par les industriels de l'Europe du Nord. La stabilisation de ces importations est la condition en deçà de laquelle aucun accord n'est envisageable.

Le retour à l'unité de prix et de marché implique l'adoption de règles efficaces permettant un démantèlement rapide des M.C.M. La position de la France consiste à demander le démantèlement automatique des M.C.M. positifs et négatifs en deux étapes symétriques de deux ans au plus.

Cette position, soutenue par la commission et la grande majorité de nos partenaires, contient donc l'engagement d'un démantèlement automatique de nos M.C.M. négatifs.

Cette symétrie entre M.C.M. positifs et négatifs est essentielle au succès de notre position.

Si la communauté accepte de revenir à la préférence communautaire et à l'unité du marché, alors les efforts pour une meilleure orientation des productions prendront un sens (...).

UN SECTEUR PRODUCTIF ESSENTIEL

J'espère contribuer à ce que je considère comme une priorité essentielle pour notre pays dans les années de cette fin du xx^e siècle : réinsérer pleinement l'agriculture et le monde agricole dans la nation.

Trop longtemps traitée « à part » en raison de ses spécificités, l'agriculture a payé le prix — et quel prix ! — depuis le début de la crise au commencement des années 70. La chance de s'en sortir, indispensable tant pour le redressement économique du pays que pour l'indépendance nationale, c'est d'être enfin considérée comme un secteur productif à part entière où il faut à la fois encourager l'investissement tant foncier qu'agro-alimentaire, développer la recherche, assurer la formation, garantir les risques de ces entrepreneurs que sont les agriculteurs, organiser la solidarité. »